

Obligation structurée – Emission

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU)

Atlantic Quality II

Emis par CODEIS Securities S.A.



Sommaire

<i>Introduction</i>	5
<i>L'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return)</i>	7
L'indice en bref	8
Détail du processus de sélection	9
<i>Evolution et composition de l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return)</i>	10
Evolution de l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return) et d'un panier 60% STOXX Europe 600 (Price Return)/40% S&P 500 (Price Return) sur les dernières années	10
Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an de l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return) et d'un panier 60% STOXX Europe 600 (Price Return)/40% S&P 500 (Price Return)	10
Composition de l'indice	
Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique	11
<i>Remboursement à l'échéance</i>	13
Illustrations fictives	14
Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice	14
<i>Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II</i>	15
Double risque de crédit et impacts	15
Risque de rendement	16
Risque de fluctuation du prix	16
Risque de liquidité	16
Risque lié à l'indice	16
Information complémentaire de droit belge	16
<i>Caractéristiques techniques</i>	18
Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois	18
Composition d'un titre de créance structuré émis par CODEIS Securities S.A.	19
<i>Principales caractéristiques financières</i>	20
<i>Avis important</i>	22

Introduction

- Placement d'une durée de 10 ans.
- Performance liée à celle de l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return)¹, plafonnée à +40%. Vous ne bénéficiez pas des dividendes des actions composant l'indice.
- A l'échéance, vous avez droit :
 - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²) ET à une plus-value brute³ unique (plafonnée à +40%) équivalente à 100% de la moyenne des performances de l'indice depuis le lancement du placement observées chaque année pendant la durée du placement⁴, si cette moyenne est positive ;
 - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²), si la moyenne des performances précitée est négative ou nulle.
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à cette éventuelle plus-value (plafonnée à +40%) sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁵
- Exposition du capital à 100% en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A.

Public cible

Cet instrument complexe est réservé aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A) bénéficiant du package Premium ou Nagelmackers tels que définis dans le Règlement 'Offre de produits et services' disponible sur nagelmackers.be/reglements et dans toutes les agences de la banque.

Ces clients doivent également posséder suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II et disposer d'un profil d'investisseur permettant cet investissement (voir page 20).

Nature de l'investissement

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II est un titre de créance structuré émis par CODEIS Securities S.A. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital investi (hors frais²) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute³ unique (plafonnée à +40%) liée à la performance de l'indice (voir page 13).

Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁵

Afin de remplir ses obligations, CODEIS Securities S.A. effectue :

- d'une part, un **dépôt** auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital à l'échéance et,
- d'autre part, un **swap** (un contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) auprès de Société Générale en vue de donner droit, en plus du remboursement du capital, à la plus-value potentielle (plafonnée à +40%) liée à la performance de l'indice.

Conséquence

- En cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁵, de Société Générale ou de la Banque Nagelmackers S.A., vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre le capital que vous avez investi ou une partie de celui-ci.
- Vous êtes par ailleurs soumis à un risque de crédit complémentaire sur Société Générale au titre du swap. La faillite ou le risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁵ ou de Société Générale est ainsi susceptible d'affecter, le cas échéant, la plus-value potentielle (plafonnée à +40%) payable à l'échéance. Pour plus d'informations, consultez le paragraphe 'Double risque de crédit et impacts' en page 15 ainsi que les caractéristiques techniques de CODEIS Securities S.A.⁵ en page 18.

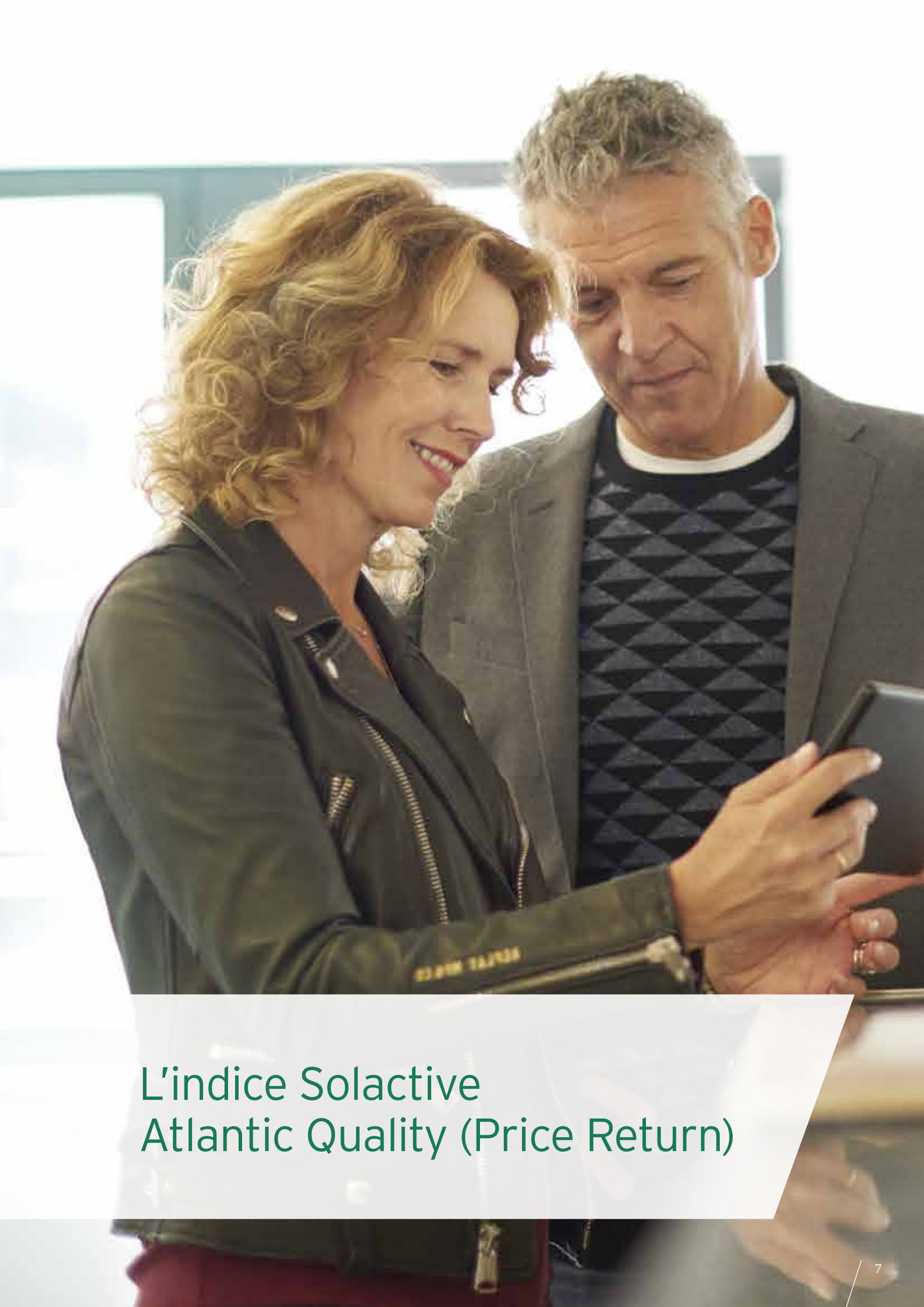
¹ Voir description en pages 8 et 9.

² Frais d'entrée de 2% maximum.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 27% (sauf modification légale).

⁴ Dates des observations annuelles renseignées à la page 20.

⁵ CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 18.



L'indice Solactive
Atlantic Quality (Price Return)

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice Solactive Atlantic Quality s'expose à des actions sélectionnées sur la base de critères de qualité, choisies au sein des deux grands marchés des pays développés que sont l'Europe et les Etats-Unis.

Dans un contexte économique encore incertain malgré une amorce de reprise, il est plus que jamais important de procéder à des investissements en actions en sélectionnant au mieux les sous-jacents. Dans ce cadre, une sélection d'entreprises sur la base de critères de qualité offre la possibilité de maîtriser les risques

pour une meilleure performance financière à moyen et long terme : **identification des actions potentiellement les plus prometteuses en termes de potentiel boursier, mais aussi potentiellement les plus résistantes en période de ralentissement économique ou de crise.**

L'indice en bref

L'indice est calculé de manière systématique et publié par Solactive, agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

CET INDICE SE COMPOSE D'ACTIONS SELECTIONNEES PARMIS

- Les **600 plus grosses capitalisations boursières européennes** : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse
- Les **500 plus grosses capitalisations boursières des Etats-Unis**
- L'exposition simultanée à des actions européennes et américaines permet d'aller puiser dans les deux principaux moteurs de l'économie mondiale et de diversifier son investissement sur des marchés qui peuvent présenter des cycles décalés

IL INTEGRE UNE EXPOSITION A LA PERFORMANCE D'UN PANIER EQUIPONDERE D'ACTIONS SELECTIONNEES POUR

- Leur **potentiel de performance à moyen et long terme** au travers de filtres de qualité réputés pour leur pertinence (ratios d'analyse fondamentale)
- Leurs **dividendes attractifs et leur volatilité* faible**, donc un niveau de risque maîtrisé (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice)

N.B. : les actions du secteur financier présentent historiquement de forts effets de levier, et donc un risque important. Dans une approche centrée sur la qualité, ces dernières sont donc exclues de la sélection.

* La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur fiable du niveau de risque associé à cet actif.

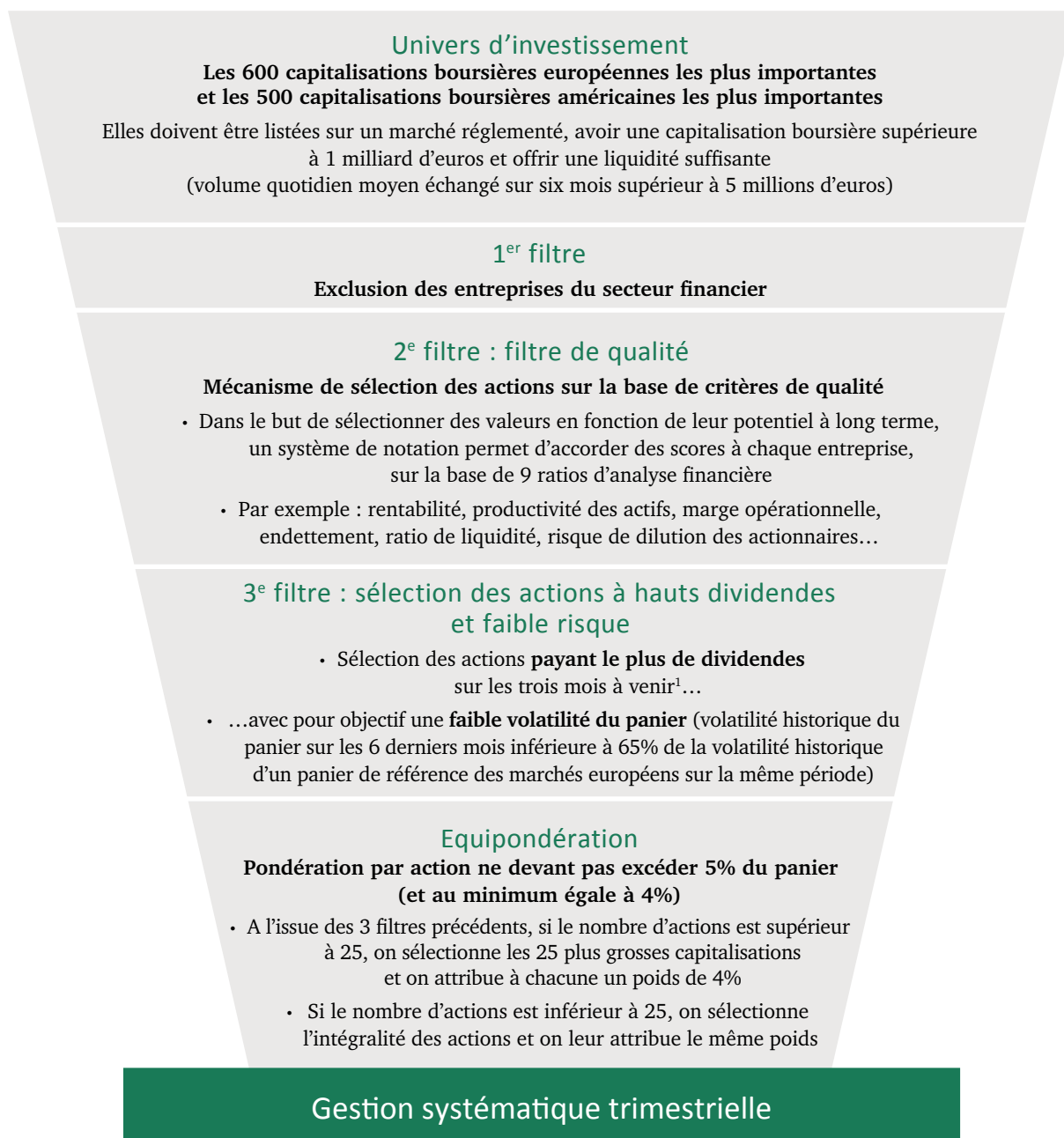
Par ailleurs, le poids de chaque action ne doit pas excéder 5% du panier, et ne pourra être inférieur à 4% (**soit un nombre d'actions du panier compris entre 20 et 25**). A la différence des indices de référence, pondérés sur la base de la

capitalisation boursière (par exemple, l'Euro Stoxx 50® ou le S&P 500®), **l'équipondération** appliquée ici évite de surpondérer les actions dont le cours a déjà bien augmenté.

L'indice est calculé **dividendes non réinvestis**, et ne comporte **pas de couverture contre le risque de change**.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de Solactive : www.solactive.com

Détail du processus de sélection



La composition de l'indice Solactive Atlantic Quality est réajustée chaque trimestre afin de s'assurer que ces critères sont respectés en permanence. Si une valeur ne respecte plus les critères de sélection lors du rebalancement trimestriel, elle sort de l'indice.

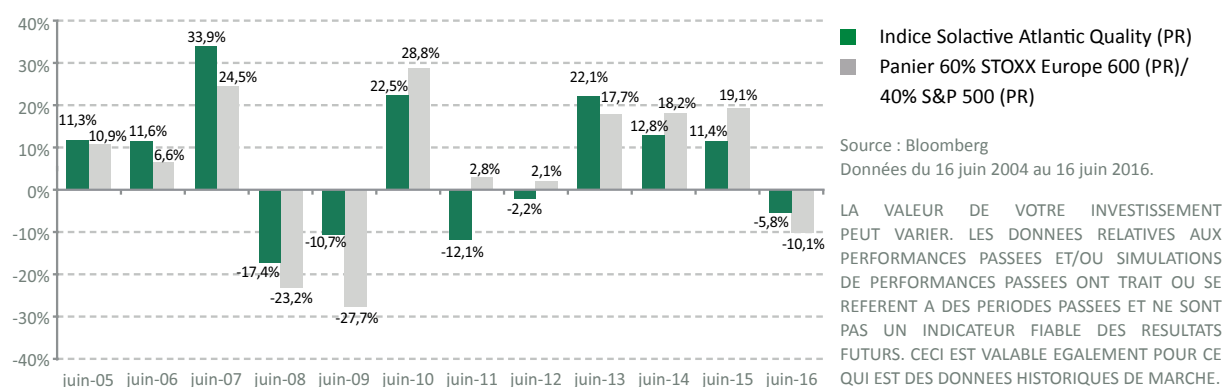
¹ Sur la base des prévisions de dividendes fournies par un acteur de marché indépendant.

Evolution et composition de l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return)

L'indice a été lancé le 12 octobre 2015. Toutes les données précédant le 12 octobre 2015 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition, les investisseurs peuvent consulter le site de Solactive à l'adresse suivante : <http://www.solactive.com/equity-indexing/solactive-indices/?index=DE000SLA08U5>

Evolution de l'indice Solactive Atlantic Quality (PR) et d'un panier 60% STOXX Europe 600 (PR)/40% S&P 500 (PR) sur les dernières années

Performances annuelles calculées le 16 juin de chaque année entre le 16 juin 2004 au 16 juin 2016



Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an de l'indice Solactive Atlantic Quality (PR) et d'un panier 60% STOXX Europe 600 (PR)/40% S&P 500 (PR)

	Solactive Atlantic Quality (Price Return)	Panier 60% STOXX Europe 600 (Price Return)/40% S&P 500 (Price Return)
Performance annualisée sur 10 ans	4,1%	3,3%
Performance sur 1 an	-5,8%	-10,1%
Volatilité historique 1 an	14,2%	16,9%

Source : Bloomberg - Données du 16 juin 2006 au 16 juin 2016.

La volatilité à 1 an représente les amplitudes de variation historiques de l'indice sur une période d'un an.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni CODEIS n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Composition* de l'indice

Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique

Nom	Pays	Secteur
ADECCO SA	Suisse	Biens et services industriels
AMEREN CORPORATION	Etats-Unis	Services aux collectivités
C.H. ROBINSON WORLDWIDE INC	Etats-Unis	Biens et services industriels
EDISON INTERNATIONAL	Etats-Unis	Services aux collectivités
ELISA OYJ	Finlande	Télécom
ENEL SPA	Italie	Services aux collectivités
EVONIK INDUSTRIES AG	Allemagne	Chimie
FLUGHAFEN ZUERICH AG	Suisse	Biens et services industriels
FORTUM OYJ	Finlande	Services aux collectivités
FREENET AG	Allemagne	Télécom
HUGO BOSS AG	Allemagne	Consommation courante
ISS A/S	Danemark	Biens et services industriels
KINGFISHER PLC	Grande-Bretagne	Distribution
NESTLE SA	Suisse	Agroalimentaire
NOKIA OYJ	Finlande	Technologie
NOKIAN RENKAAT OYJ	Finlande	Automobile
PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GP	Etats-Unis	Services aux collectivités
SANOFI	France	Santé
SKF AB	Suède	Biens et services industriels
TATE & LYLE PLC	Grande-Bretagne	Agroalimentaire
TERNA SPA	Italie	Services aux collectivités
UNITED UTILITIES GROUP PLC	Grande-Bretagne	Services aux collectivités
VODAFONE GROUP PLC	Grande-Bretagne	Télécom
WAL-MART STORES INC	Etats-Unis	Distribution
YARA INTERNATIONAL ASA	Norvège	Chimie

*Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue tous les 3 mois (voir page 9).

Source : Solactive au 06/05/2016. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni Codeis n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Remboursement à l'échéance

D'une durée de 10 ans, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II vous permet d'accéder à l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return), un indice composé de 20 à 25 actions sélectionnées sur la base de critères de qualité, choisies au sein des deux grands marchés des pays développés que sont l'Europe et les Etats-Unis (voir pages 8 et 9).

A l'échéance, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II vous donne droit à :

- un remboursement de l'intégralité du capital investi (hors frais¹) ;
- une éventuelle plus-value brute² et unique (plafonnée à +40%) équivalant à 100% de la

moyenne des performances de l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return) depuis le lancement du placement observées chaque année pendant la durée du placement³.

Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

Si la performance retenue à l'échéance est nulle ou négative, vous n'avez droit qu'au remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹), sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

Moyenne des performances de l'indice observées chaque année pendant la durée du placement Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II	Remboursement à l'échéance
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹)
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹) + Performance moyenne ² de l'indice ³ (plafonnée à +40%) calculée au cours de la vie du placement ³

N.B. : le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.

² Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 27% (sauf modification légale).

³ Dates d'observations annuelles renseignées en page 20.

Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Performance très faible	Performance médiane (hausse modérée de l'indice)	Performance élevée (forte hausse puis faible baisse de l'indice sur les 3 dernières années)
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-42,00%	34,00%	68,00%
Performance moyenne retenue de l'indice	-24,30%	19,60%	57,00%
Remboursement à l'échéance	100,00%	119,60%	140,00% (du fait du plafonnement à 40%)
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ¹ (frais d'entrée maximum inclus ²)	-0,20%	1,60%	3,21%

Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance de l'indice Solactive Atlantic Quality (PR) depuis le lancement du placement	17%	30%	45%	58%	65%	70%	75%	72%	70%	68%
Moyenne des performances de l'indice										57%

¹ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 27% (sauf modification légale).

² Frais d'entrée de 2% maximum.

Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II

Double risque de crédit et impacts

Dans le cadre de cette émission effectuée par CODEIS Securities S.A., la majeure partie des fonds issus de la commercialisation des titres de créance est mise en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital investi à l'échéance, ce qui vous expose à un risque de crédit sur la Banque Nagelmackers S.A. en plus du risque de faillite de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. En cas de défaut de l'une ou de l'autre (par exemple faillite), vous risquez de perdre l'intégralité ou une partie de votre investissement initial.

Un changement de la perception du risque de crédit de la Banque Nagelmackers S.A. peut faire varier la valeur du titre au fil du temps. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.

La plus-value potentielle de cet investissement à l'échéance (liée à la performance de l'indice) est obtenue grâce à un contrat de swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) conclu entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale. Vous supportez donc en complément un risque de crédit sur Société Générale pour le droit au versement à l'échéance de la plus-value potentielle de l'investissement (plafonnée à +40%) liée à la performance de l'indice.

La survenance d'une faillite ou d'un risque de faillite de Société Générale au titre du swap ne constituera pas un cas de remboursement par anticipation des titres de créance, mais sera néanmoins, le cas échéant, un événement de nature à modifier la plus-value due à la date d'échéance prévue.

Dans un tel contexte, et dans l'hypothèse complémentaire où la Banque Nagelmackers S.A. ne fait pas défaut, vous aurez alors droit au remboursement du capital investi (hors frais¹).

Pourront s'y ajouter les sommes recouvrées relatives à la créance que CODEIS Securities S.A. possède sur Société Générale (ce montant pouvant être nul). Ce versement exceptionnel pourra intervenir en une ou plusieurs fois, jusqu'à deux ans après la date d'échéance prévue (dans le cas où la date d'échéance prévue devrait être étendue).

En raison du caractère multiséries du compartiment dédié à la Banque Nagelmackers S.A., la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée² relatif à un cas de risque de faillite de l'émetteur entraînera l'exigibilité de toutes les séries de titres en vie émises par le compartiment. Selon le montant effectivement remboursé, vous supportez un risque de perte en capital.

Si la Banque Nagelmackers S.A. venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le dépôt effectué par l'Émetteur auprès d'elle dans le cadre de l'émission des notes pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions), sur décision du régulateur (bail-in). Dans ce cas, étant donné que ce dépôt sert au remboursement du capital investi à l'investisseur, celui-ci court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi.

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.

² Veuillez vous référer aux caractéristiques techniques en page 18 pour le détail de l'exigibilité anticipée.

Risque de rendement

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la moyenne des performances de l'indice depuis l'origine, observées au cours de la vie du placement, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution de l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de la Banque Nagelmackers S.A. Le droit au remboursement de minimum 100% du capital investi (hors frais¹) ne vaut qu'à l'échéance.

Risque de liquidité

Les titres de créance ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. En général, il n'est pas dans l'intérêt du client de vendre anticipativement son titre de créance. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur

pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du placement (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié à l'indice

Si l'indice était affecté par un événement exceptionnel (comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'obligation structurée pourraient être ajustées afin de tenir compte de cet événement et l'Émetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé à la valeur de marché des titres, qui peut être supérieure ou inférieure à la valeur nominale des obligations structurées. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 209 à 235 du Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS (section 'Technical Annex').

Information complémentaire de droit belge

Société Générale en tant qu'Arrangeur déclare que le produit Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge. A ce titre, Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme émetteur s'engagent à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses relatives au produit contenues dans le Prospectus de Base et/ou le Drawdown Prospectus.

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.



Caractéristiques techniques

Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois

Le support d'information relatif à Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II est le Drawdown Prospectus daté du 21 juin 2016 ('Issue of up to EUR 50,000,000 Series 15/16.08/A0049 Notes due 7 september 2026 linked to Solactive Atlantic Quality Index'). Le Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS est daté du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et du 16 août 2012) et a été approuvé par la CSSF. Ces documents sont consultables sur prospectus.socgen.com et sur nagelmackers.be/fr/atlanticqualityII.

CODEIS Securities S.A. est une société de titrisation dont les statuts permettent la création d'un ou plusieurs compartiment(s) ségrégué(s). L'objet de CODEIS Securities S.A. est l'émission de titres sécurisés par des actifs distincts détenus par ces compartiments.

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II sera émis dans le cadre d'un compartiment multiséries dédié à Nagelmackers et utilisé pour l'émission de plusieurs séries de titres de créance. Les investisseurs potentiels dans ces titres de créance auront un recours limité aux actifs détenus par ce compartiment. Ainsi, en cas de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. au titre d'un compartiment, les créanciers dudit compartiment pourront saisir les seuls actifs de ce compartiment mais n'auront aucun recours sur les actifs des autres compartiments de l'Emetteur. Cela permet de protéger l'investisseur en cas de mise en liquidation de tout autre compartiment.

Dans le cadre de la présente émission, CODEIS Securities S.A. place auprès de la Banque Nagelmackers S.A., au titre d'un dépôt, la majeure partie des sommes issues de la commercialisation des titres, permettant d'assurer le remboursement

(hors frais) du capital (en l'absence des risques de faillite de la Banque Nagelmackers S.A. et/ou de l'Emetteur). Le solde est utilisé pour financer le swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale, en vue de donner droit à l'échéance, en plus du remboursement du capital (hors frais), à la plus-value potentielle (plafonnée à +40%) liée à l'indice Solactive Atlantic Quality (Price Return). Le(s) dépôt(s) auprès de la Banque Nagelmackers S.A. et le(s) swap(s) de performance constituent les seuls actifs du compartiment.

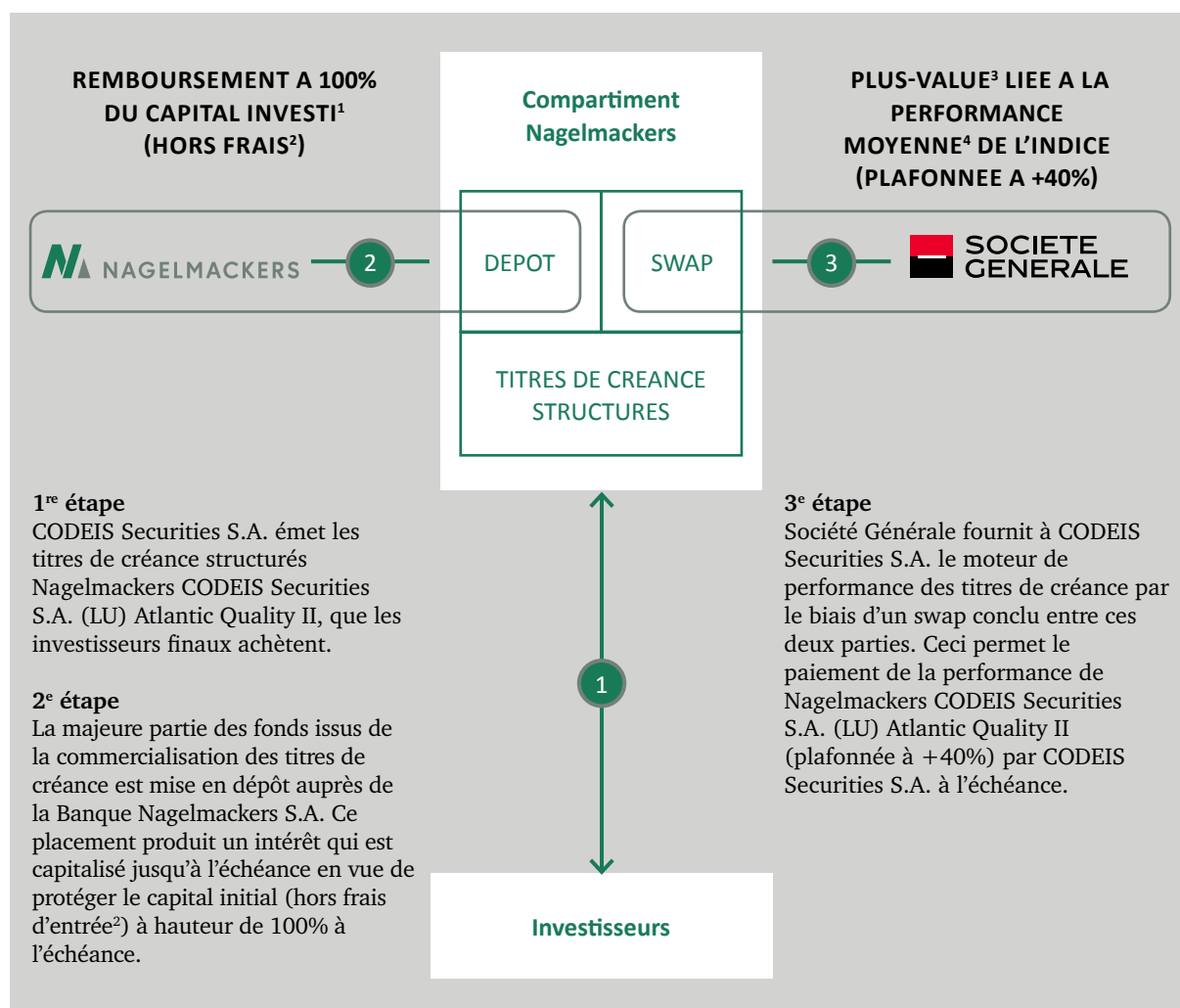
Ces titres de créance sont sécurisés par le droit de créance que détient CODEIS Securities S.A. sur la Banque Nagelmackers S.A. au titre de la restitution des sommes placées en dépôt. En cas de risque de faillite de CODEIS Securities S.A., un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la restitution du dépôt afin de permettre le remboursement anticipé des titres de créance. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee.

Par ailleurs, il existe d'autres événements pouvant conduire à un remboursement anticipé des titres de créance tels que, sans que cette liste soit exhaustive, la résiliation du contrat de dépôt (pouvant être consécutive entre autres à une déclaration de situation de cessation de paiement affectant la Banque Nagelmackers S.A. ou une violation de ses obligations en vertu du contrat de dépôt) ou l'adoption d'une mesure fiscale défavorable ou l'adoption d'une réglementation rendant le maintien de l'émission impossible. L'émetteur pourra alors initier le remboursement anticipé des titres et exiger le remboursement du dépôt effectué auprès de la Banque Nagelmackers S.A. Le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale

des titres de créance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au Drawdown Prospectus (pages 21-22 et 25 à 44) ainsi qu'au Prospectus de Base (pages 209 à 234). Société Générale en tant qu'Arrangeur déclare que le produit Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et lois du Royaume de Belgique et notamment les

articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge. A ce titre, Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme émetteur s'engagent à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses relatives au produit contenues dans le Prospectus de Base et/ou le Drawdown Prospectus.

Composition d'un titre de créance structuré émis par CODEIS Securities S.A.



¹ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou de la Banque Nagelmackers S.A.

² Frais d'entrée de maximum 2%.

³ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou Société Générale.

⁴ Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement du placement, observées chaque année pendant la durée du placement.

Principales caractéristiques financières

Nom	Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II
Code ISIN	XS1410334251
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p>Frais d'entrée en sus du prix d'émission, payables à Nagelmackers</p> <ul style="list-style-type: none"> • < 25 000 EUR : 2,00% • 25 000 – 49 000 EUR : 1,75% • 50 000 – 74 000 EUR : 1,50% • ≥ 75 000 EUR : 1,25% <p>Commission de distribution et de partenariat</p> <p>Société Générale paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,00% par an du montant des titres effectivement placé. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Nagelmackers et Société Générale, cette dernière paiera également à Nagelmackers une participation aux frais marketing supportés par Nagelmackers (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau d'agences de Nagelmackers (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Nagelmackers). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que Nagelmackers, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II sont déjà inclus dans le prix d'émission.</p>
Emetteur	CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois (voir description page 18)
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Titre de créance de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 21 juin 2016 au 24 août 2016
Date d'émission	31 août 2016
Date d'échéance	7 septembre 2026
Date de constatation initiale	31 août 2016
Dates des observations annuelles	31 août 2017 ; 31 août 2018 ; 2 septembre 2019 ; 31 août 2020 ; 31 août 2021 ; 31 août 2022 ; 31 août 2023 ; 2 septembre 2024 ; 1 ^{er} septembre 2025 ; 31 août 2026
Sous-jacent	Indice Solactive Atlantic Quality (Price Return) Ticker Bloomberg : SOLAQ Index
Profil d'investisseur	<p>Uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont le profil d'investisseur permet un investissement à long terme tel que 'Defensive Long Term', 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'bond'. • Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 10 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné.

	<p>Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés.</p> <p>Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Applicable à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 27% (2016). • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,09% (maximum 650 EUR) sur le marché secondaire. <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Revente avant l'échéance	<p>Les titres de créance ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Publication de la valeur du produit	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par mois sur nagelmackers.be/fr/cours-infos.</p>
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement le Drawdown Prospectus dédié à cette émission, daté du 21 juin 2016 ('Issue of up to EUR 50,000,000 Series 15/16.08/A0049 Notes due 7 september 2026 linked to the Solactive Atlantic Quality Index') et approuvé par la CSSF (le 'Drawdown Prospectus'). Le Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS est daté du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et du 16 août 2012) et a été approuvé par la CSSF. Ces documents sont consultables sur prospectus.socgen.com et sur nagelmackers.be/fr/atlanticqualityII. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Drawdown Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique 'Risk Factors' de ce Drawdown Prospectus. Les principales caractéristiques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Atlantic Quality II, émis par CODEIS Securities S.A, exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Le Drawdown Prospectus est disponible gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.</p>
Réclamation	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II 8 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).</p>

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. CODEIS Securities S.A. ('CODEIS') est l'Émetteur du produit. Société Générale sera la contrepartie de CODEIS au titre d'une opération de couverture, opération qui fait partie des actifs du compartiment de CODEIS adossés au produit et elle agira également en tant que Gestionnaire des Actifs du Compartiment et comme Agent de Calcul. L'attention des investisseurs est attirée sur l'intervention de Société Générale en tant que contrepartie de CODEIS, de Gestionnaire des Actifs du Compartiment et d'Agent de Calcul (tels que ces termes sont définis dans le Drawdown Prospectus du produit) et sur les potentiels conflits d'intérêts pouvant en résulter. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines filiales du groupe Société Générale participent par ailleurs au bon fonctionnement de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. Les paiements faits par CODEIS au titre du produit proviennent des paiements reçus par CODEIS au titre des actifs détenus par le compartiment de CODEIS qui participe à l'émission du produit. Les investisseurs doivent être informés du fait que ces paiements ne se feront uniquement que si les flux de trésorerie générés par ces actifs sont suffisants pour couvrir ces obligations de paiements. En particulier, tout événement tel qu'un défaut de paiement, un report de paiement ou un événement de nature fiscale concernant l'un des actifs du compartiment de CODEIS participant à l'émission du produit peut déclencher le défaut de paiement de CODEIS sur le produit et/ou le remboursement anticipé du produit. En cas de liquidation du compartiment de CODEIS, les investisseurs dans le produit ont un recours limité aux actifs du compartiment lié au produit. Après que ces actifs aient été liquidés et les produits distribués selon l'ordre de priorité décrit dans le Drawdown Prospectus, les investisseurs ne sont pas autorisés à intenter d'autres recours contre CODEIS pour recouvrer toute somme, y compris une demande de mise en liquidation judiciaire, et aucun montant supplémentaire ne sera dû par CODEIS au titre du produit.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Drawdown Prospectus avant tout investissement dans le produit. [Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Drawdown Prospectus du produit.](#)

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale ou CODEIS paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Protection du capital à l'échéance : nonobstant le fait que la formule de paiement ou de remboursement du produit comporte une protection totale ou partielle du capital, (i) une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance et (ii) l'investisseur est exposé au risque de crédit et à la performance des actifs collatéralisés. Avant la date d'échéance, le prix ou la valeur du produit peut être inférieure au niveau de cette protection du capital et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance. A la date de maturité, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi et, dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions

générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Solactive AG (le 'Concédant de licence'), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale, ni Nagelmackers ni CODEIS n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



